

Pic au vent et écoquartier : 1^{er} acte

Beaucoup de monde, mardi, à la clôture de l'enquête publique sur la construction d'un écoquartier au cœur de la résidence Pic au vent.

● Vincent DUBOIS

La première phase officielle de la finalisation du projet d'implantation d'un écoquartier au sein de la résidence Pic au vent - la clôture de l'enquête publique - s'est déroulée mardi soir dans une salle du collège bondée à l'hôtel de ville de Tournai. Les riverains sont venus rappeler en nombre leur opposition au projet qu'ils ont pu découvrir par le détail mardi dernier lors d'une rencontre volontaire organisée par les promoteurs. Echevine de l'urbanisme, Natacha Alleman a synthétisé les doléances des opposants en quatre « craintes » : la création d'un « effet ghetto » au sein de la résidence, l'augmentation du trafic motorisé sur le



L'échevine de l'Urbanisme, Natacha Alleman, a reçu les arguments des riverains qui seront transmis au collège pour avis.

site, l'apparition de nuisances sonores liées à l'utilisation de la serre centrale comme salle de fête et le développement de mauvaises odeurs en provenance d'un bassin d'orage projeté sur les lieux.

Invités à présenter des doléances qui n'auraient pas été reprises dans cette énumération, des riverains ont notamment évoqué le problème d'intégration posé par le projet au sein du

plan d'urbanisme préexistant. D'autres ont regretté l'absence de concertation préalable à l'élaboration du projet. Une autre s'est inquiétée de la disparition de zones de liberté au sein de la résidence où les enfants pouvaient jouer en toute quiétude. À propos de cette dernière réflexion, Quentin Wilbaut, promoteur de ce projet avec l'architecte Éric Marchal, a précisé que les espaces verts prévus sur le

site seraient accessibles à tous et pas exclusivement aux futurs habitants de l'écoquartier. D'aucuns, lors de cette rencontre, se sont étonnés que le projet actuel ne soit pas soumis aux mêmes prescriptions que celles qui furent imposées lorsque la plupart des riverains ont construit leur maison. « Il y a 15 ans, le CWATUP n'existait pas », a précisé l'échevine de l'urbanisme, « nous nous sommes confor-

més scrupuleusement à la réglementation actuelle imposée par la Région wallonne ».

Enfin, il a été répété, par plusieurs riverains, que l'apport massif de 36 nouvelles habitations dans un quartier qui en compte 70 semble disproportionné. Un argument auquel a répondu Éric Marchal en précisant qu'avec une moyenne de 5 ares par habitation, ce projet répondait aux normes actuelles.

Le prochain acte aura lieu devant le collège, vraisemblablement jeudi prochain, qui sera amené à donner un avis. Lequel sera transmis à l'urbanisme à Mons qui dispose de 35 jours pour dire si le projet est ou non accepté.

Les plans peuvent éventuellement être modifiés en fonction des remarques émises par les riverains. Les promoteurs se montrent d'ailleurs prêts à envisager certains changements, notamment en ce qui concerne l'accès au site, mais ces décisions impliquent des acteurs extérieurs (comme le Met ou la ville, par exemple) qui doivent au préalable donner leur accord. Ce qui n'est évidemment pas acquis. ■